



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 janvier 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 février 2011

SEANCE DU 31 JANVIER 2011

RUE DE LA VALLEE GUYOT : ACQUISITION
DE L'EMPRISE SISE EN EMPLACEMENT
RESERVE POUR ELARGISSEMENT ET MISE EN
SECURITE (HH N° 106P).

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
10 février 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Chantal BARRE

Excusés ayant donné pouvoir :

Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

URBANISME ET FONCIER

**RUE DE LA VALLEE GUYOT : ACQUISITION DE L'EMPRISE SISE
EN EMPLACEMENT RESERVE POUR ELARGISSEMENT ET MISE EN
SECURITE (HH N° 106P).**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

L'Emplacement réservé A 673 figurant au PLU le long de la rue de la Vallée Guyot est prévu pour permettre l'élargissement de la voie, créer un cheminement piétonnier et cycliste. Pour cela, il convient d'acquérir les emprises comprises dans l'emplacement réservé. Le propriétaire de la parcelle cadastrée section HH n° 106p, à l'occasion de son projet de construction d'une maison, a donné son accord pour céder à la Ville une emprise, d'une superficie de 24 m², au prix de 264,00 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle HH 106p de 24 m² au prix de 264 € ;
- autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits s'y rapportant étant supportés par la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 45 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 0 |

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL